

COMMUNE D ARGELES SUR MER

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
Chemin de Charlemagne BP 90103
66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe Année 2024
Consommation Année 2024

2024

maj au 01/01/2024

ARGELES EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire pour 1 logt - Particuliers Industriel Municipaux

délibération n°DL 2023-

(TVA 5,50%)

Diamètre compteur		Euro/an HT
15 mm	38,18	38,18
20 mm	39,42	39,42
30 mm	49,38	49,38
40 mm	60,50	60,50
50 mm	92,60	92,60
60 mm	152,56	152,56
80 mm	152,56	152,56
100 mm	204,28	204,28
150 mm	423,24	423,24

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

délibération n°DL 2023-

(TVA 5,50%)

	Euro/an HT
38,18	38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL 2023-

Tranches (m3)	Euro/m3 HT
De 1 à 50	0,94000
50 et plus	1,14000

Consommation part communautaire - VENTE EN GROS

(TVA 5,50%)

délibération n°DL 2023-

Tr 2	Euro/m3 HT
	1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL 2023-

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231211-DL2023-0270-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Collecte et traitement des eaux usées

ARGELES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire

(TVA 10%)

délibération n°DL 2023-

Euro/an HT
46,76

CONSOMMATION

Consommation part communautaire

(TVA 10%)

délibération n°DL 2023-

Tranches (m3)
De 1 à 100
101 et plus

Euro/m3 HT
0,73000
1,17000

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

(TVA 10%)

délibération n°DL 2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

TAXES ET REDEVANCES AGENCE DE L EAU

Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29000

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :
bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"
- ⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux (Agence de l'eau)

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés
directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation
des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 26/10/2011

Euro/m3 HT
0,16000

2024

01/01/2024

Distribution de l'eau

BAGES EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

délibération n° DL2023-

(TVA 5,50%)

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/AN
HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

délibération n° DL2023-

(TVA 5,50%)

Euro/AN
HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n° DL2023-

Tranches (m3)/AN
Tranche 1 (0-50 m3)
Tranche 2 (au-delà de 50 m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Consommation pour un abonnement spécifique de livraison d'eau non traitée

(TVA 5,50%)

Euro/m3 HT
0,15000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n° DL2023-

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

BAGES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

délibération n° DL2023-

Abonnement part communautaire - Tous clients

Euro/AN HT
36,72

(TVA 10%)

CONSOMMATION

délibération n° DL2023-

Consommation part communautaire

Euro/m3 HT
1,26000

(TVA 10%)

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n° DL2023-

(TVA 10%)

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

BAGES TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants : bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie, réservoirs de chasse des égouts"
- ⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux - Agence de l'eau

Tous clients

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Pour Prime Fixe Année 2024
 Pour Conso Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

BANYULS SUR MER EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/an HT
38,18 €
39,42 €
49,38 €
60,50 €
92,60 €
152,56 €
152,56 €
204,28 €
423,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

Collecte et traitement des eaux usées

BANYULS SUR MER ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
15,80

(TVA 10%)

CONSOMMATION

Consommation part communautaire

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
2,05000

(TVA 10%)

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

BANYULS SUR MER TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

(Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux - Agence de l'eau

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés
directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation
des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Pour Prime Fixe Année 2024
 Pour Conso Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

CERBERE EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/an HT
38,18 €
39,42 €
49,38 €
60,50 €
92,60 €
152,56 €
152,56 €
204,28 €
423,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

Collecte et traitement des eaux usées

CERBERE ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/an
HT

28,35

(TVA 10%)

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/m3
HT

1,46000

(TVA 10%)

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3
HT

1,27028 €

1,27028 €

1,27028 €

Organismes publics

CERBERE TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT

0,29 €

(Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux - Agence de l'eau

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés
directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation
des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT

0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Pour Prime Fixe Année 2024
 Pour Conso Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

COLLIOURE EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/an HT
38,18 €
39,42 €
49,38 €
60,50 €
92,60 €
152,56 €
152,56 €
204,28 €
423,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

Collecte et traitement des eaux usées

COLLIOURE ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/an
HT

15,80

(TVA 10%)

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT

2,07000

(TVA 10%)

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3
HT

1,27028 €

1,27028 €

1,27028 €

Organismes publics

COLLIOURE TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT

0,29 €

(Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,

réservoirs de chasse des égouts"

liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux - Agence de l'eau

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés

directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation

des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT

0,160 €

CDC des ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe Année 2024
 Consommation Année 2024

2024

01/01/2024

Distribution de l'eau

ELNE

ABONNEMENT ANNUEL

Prime fixe eau pour Particuliers et Municipaux

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/AN HT
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

Euro/AN HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation eau pour Tous clients

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)/AN
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients - sauf forage

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Consommation EAU Industriel

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

2021
1,1117 €

Collecte et traitement des eaux usées

ELNE

ABONNEMENT ANNUEL

Prime fixe Assainissement pour Particuliers et Municipaux

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

Euro/AN HT
43,50 €

CONSOMMATION

Consommation assainissement tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
1,17000 €

Consommation ASST Industriel

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,77610 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

TAXES ET REDEVANCES

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique - Tous les clients -

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

ð (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

ð liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

LAROQUE-DES-ALBERES EAU

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Diamètre compteur	
15 mm	38,18 €
20 mm	39,34 €
30 mm	49,26 €
40 mm	60,34 €
50 mm	92,68 €
60 mm	152,20 €
80 mm	152,20 €
100 mm	203,78 €
150 mm	422,24 €

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Euro/an HT
38,180

CONSOMMATION

Consommation pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

délibération n°DL2023

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

LAROQUE-DES-ALBERES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

	Euro/an
LAROQUE	30,75 €

Euro/an HT
30,75 €

CONSOMMATION

consommation tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

LAROQUE

Euro/m3 HT
1,20000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

LAROQUE-DES-ALBERES TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

(Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,

réservoirs de chasse des égouts"

liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau

tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

MONTESQUIEU DES ALBERES EAU

ABONNEMENT

Prime fixe eau pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	38,18 €
20 mm	39,34 €
30 mm	49,26 €
40 mm	60,34 €
50 mm	92,68 €
60 mm	152,20 €
80 mm	152,20 €
100 mm	203,78 €
150 mm	422,24 €

Euro/an HT
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

Euro/an HT
38,180

CONSOMMATION

Consommation eau pour Tous clients

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

**Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients -
 sauf forage**

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

MONTESQUIEU DES ALBERES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Prime fixe assainissement tous les clients

délibération n°DL2023-

(TVA 10%)

Euro/an HT
30,75 €

CONSOMMATION

Consommation assainissement tous les clients

délibération n°DL2023-

(TVA 10%)

Euro/m3 HT
1,20000

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

MONTESQUIEU DES ALBERES TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

(Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe Année 2024
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

ORTAFFA

ABONNEMENT ANNUEL

Prime fixe eau pour Particuliers et municipaux

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

(TVA 5,50%)

Euro/AN HT
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

délibération n°DL2023-

(TVA 5,50%)

Euro/AN HT
38,18 €

CONSOMMATION

Consommation eau pour Tous clients

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)/AN
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

(TVA 5,50%)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients -

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

ORTAFFA

ABONNEMENT ANNUEL

Prime fixe assainissement tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

Euro/AN HT
45,74 €

CONSOMMATION

délibération n°DL2023-

(TVA 10%)

Euro/m3 HT
1,93000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2022-0233 du 14/12/2022

(TVA 10%)

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

TAXES ET REDEVANCES

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

∅ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

∅ liste des établissements facturés directement par l'Agence

**Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
tous les clients - sauf les non assujettis**

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

PALAU-DEL-VIDRE EAU

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

délibération n°DL2023

(TVA 5,50%)

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,62 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Euro/an HT
38,180

CONSOMMATION

Consommation pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

délibération n°DL2023

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

PALAU-DEL-VIDRE ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

	Euro/an
PALAU	26,25 €

Euro/an HT
26,25 €

CONSOMMATION

consommation tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

PALAU

Euro/m3 HT
1,20000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2022-0233 du 14/12/2022

(TVA 10%)

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

PALAU-DEL-VIDRE TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)

(TVA 5,50%)

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :
bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"
- ⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Pour Prime Fixe Année 2024
 Pour Conso Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

PORT-VENDRES EAU

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients sauf Navires

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

Euro/AN HT
38,18 €
39,42 €
49,38 €
60,50 €
92,60 €
152,56 €
152,56 €
204,28 €
423,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients sauf Navires

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Consommation part communautaire Navires

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
3,25960

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

application de la loi de finances n° 2004-1485 DU 30/12/2004

Euro/m3 HT
0,06831

PORT-VENDRES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Abonnement part communautaire - Tous clients sauf Navires

délibération n°DL2023-

Euro/AN HT
15,80

(TVA 10%)

CONSOMMATION

Consommation part communautaire - Tous clients sauf Navires

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
2,07000

(TVA 10%)

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

PORT VENDRES TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :
bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"
⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Redevance pour modernisation des réseaux - Agence de l'eau

Tous clients sauf Navires

(TVA 10%)

tous clients assujetti à la redevance assainissement sauf établissements facturés
directement par l'Agence au titre des redevances pour pollution et pour modernisation
des réseaux de collecte

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

SOREDE EAU

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

SOREDE ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

	Euro/an
SOREDE	26,25 €

Euro/an HT
26,25 €

CONSOMMATION

consommation tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

SOREDE

Euro/m3 HT
1,20000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

SOREDE TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

ø (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

ø liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2023/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

SAINT ANDRE EAU

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

SAINT ANDRE ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

	Euro/an
ST ANDRE	26,25 €

Euro/an
HT
26,25 €

CONSOMMATION

consommation tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

ST ANDRE

Euro/m3
HT
1,2000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3
HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

SAINT ANDRE TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

☐ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :

bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"

☐ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau

tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3
HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES EAU

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Euro/an HT
38,18

CONSOMMATION

Consommation pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023-

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

délibération n°DL2023-

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

abonnement pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

	Euro/an
ST-GENIS	30,75 €

Euro/an HT
30,75 €

CONSOMMATION

consommation tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023-

ST GENIS

Euro/m3 HT
1,20000

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023-

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

SAINT GENIS DES FONTAINES TAXES ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau

(TVA 5,50%)

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :
bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"
- ⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau

tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €

CDC des ALBÈRES CÔTE-VERMEILLE ILLIBERIS
 Chemin de Charlemagne BP 90103
 66704 ARGELES SUR MER Cédex

Prix de facturation Prime Fixe 2024/02 et 2025/01
 Consommation Année 2024

2024

maj 01/01/2024

Distribution de l'eau

VILLELONGUE-DELS-MONTS EAU
ABONNEMENT

Prime fixe eau pour Tous clients

délibération n°DL2023

(TVA 5,50%)

Diamètre compteur	
15 mm	
20 mm	
30 mm	
40 mm	
50 mm	
60 mm	
80 mm	
100 mm	
150 mm	

HT/an
38,18 €
39,34 €
49,26 €
60,34 €
92,68 €
152,20 €
152,20 €
203,78 €
422,24 €

Abonnement part communautaire pour N logements - Collectifs (sauf municipaux)

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Euro/an HT
38,180

CONSOMMATION

Consommation eau pour Tous clients

(TVA 5,50%)

délibération n°DL2023

Tranches (m3)
Tranche 1 (0-50m3)
Tranche 2 (au-delà de 50m3)

Euro/m3 HT
0,94000
1,14000

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients

Euro/m3 HT
0,06831 €

Collecte et traitement des eaux usées

VILLELONGUE-DELS-MONTS ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT

Prime fixe asst pour Tous clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

	Euro/an
VILLELONGUE	30,75

Euro/an HT
30,75 €

CONSOMMATION

Consommation asst tous les clients

(TVA 10%)

délibération n°DL2023

VILLELONGUE

Euro/m3 HT
1,20000 €

Consommation pour rejet des EU issues des eaux de forage

délibération n°DL2023

calcul selon un forfait de 40m3/par an et par personne

(TVA 10%)

Vol forfait/sem	nb personne
20	1
40	2
60	3

Euro/m3 HT
1,27028 €
1,27028 €
1,27028 €

Organismes publics

VILLELONGUE-DELS-MONTS TAXE ET REDEVANCES

Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)

- ⇒ (Arrêté du 23 décembre 1996, art. 7.) "De l'alimentation des ouvrages publics suivants :
bornes-fontaines, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie,
réservoirs de chasse des égouts"
- ⇒ liste des établissements facturés directement par l'Agence

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 23/10/2012

Euro/m3 HT
0,29 €

(TVA 5,50%)

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)

tous les clients - sauf les non assujettis

(TVA 10%)

Loi n° 2006-1772 du 30/12/06 sur l'eau et les milieux aquatiques
(LEMA) Agence de l'eau RMC le 28/10/2010

Euro/m3 HT
0,160 €